



Communiqué de presse

Le coaching professionnel inscrit dans la liste des professions autorégulées par les autorités européennes

Les trois associations représentatives des coachs accrédités et certifiés de France se positionnent ensemble pour défendre l'autorégulation du métier de coach auprès des autorités européennes et sur leur site web commun www.coach-pro.org.

Paris, le 5 mars 2014 Les acteurs majeurs de la profession du Coaching au niveau international se sont mobilisés et ont sollicité les instances de l'Union Européenne à Bruxelles afin que le coaching et le mentorat soient inscrits sur le site officiel européen dédié aux **professions autorégulées**. C'est ainsi qu'en 2011, « La Charte Professionnelle pour le Coaching et le Mentorat » (The Professional Charter for Coaching and Mentoring), a été formalisée et déposée auprès de l'UE. Ce fut d'abord l'initiative de l'EMCC avec ICF, puis SFCoach et Association for Coaching ont rallié la plateforme en 2012.

Cette Charte Professionnelle définit les prérequis en matière de formation spécifique et de formation continue, de compétences, de supervision et de déontologie pour les praticiens du coaching et du mentorat. Elle définit également les bonnes pratiques que doivent adopter les organisations professionnelles, notamment en matière de discipline et de sanctions en cas de non-respect de la Charte Professionnelle et/ou des règles déontologiques.

La Charte Professionnelle constitue la base du développement de l'autorégulation pour la profession de coachs et de mentors. C'est un document public, rédigé conformément à la réglementation européenne et accessible à l'adresse suivante :

<http://www.eesc.europa.eu/self-and-coregulation/full.asp?w=n&ID=142> (puis cliquer sur 'Private Act'),

La Charte Professionnelle est enregistrée dans la base de données gérée par la Commission européenne et par le Conseil Economique et Social Européen. Cette base de données publiques de l'Union européenne répertorie les initiatives d'autorégulation à caractère européen.

La Charte Professionnelle n'a pas force de loi. Cependant, du fait de son adoption par les organisations professionnelles compétentes, elle est considérée comme **une référence de pratiques éthiques et professionnelles minimales pour l'exercice de ce métier.**

Elle s'inscrit donc pleinement dans la mission des organisations professionnelles, dont le rôle consiste en particulier à promouvoir et assurer le respect des bonnes pratiques du coaching et du mentorat. A ce titre, toute organisation professionnelle concernée par cet objectif est invitée à adhérer à cette Charte.

Une des raisons de cette démarche est le constat que le coaching est un métier, dont l'essor est marquant depuis les années 90 et qui ne cesse de se professionnaliser.

Cette obligation de professionnalisation se concrétise à travers 7 axes principaux :

1. un corpus de savoirs et de savoir-faire élaborés grâce à des recherches variées et nombreuses,
2. une formation spécifique au métier de coach professionnel,
3. des référentiels de compétences spécifiques et partagés par tous les coachs professionnels,
4. des accréditations ou certifications délivrées par les associations professionnelles de coaching, reconnues internationalement et indépendantes des écoles de formation,
5. des règles déontologiques formalisées, strictes et accessibles,
6. des processus de formation continue, de travail sur soi et de supervision pour permettre aux coachs d'approfondir et d'améliorer leurs savoirs, leur savoir-être et leur savoir-faire,
7. une identité sociale et professionnelle claire.

Par cet acte d'adhésion, chaque organisation souhaite contribuer à la promotion de la professionnalisation du coaching professionnel et du mentorat.

XXXXXXX

Quelques mots sur les organisations professionnelles signataires

A propos de SFCOACH

Créée en 1996, la Société Française de Coaching est la première organisation professionnelle représentative du coaching en France, par son ancienneté et en nombre de membres Accrédités¹. Elle a pour mission de promouvoir et développer une approche exigeante du coaching professionnel. Elle est spécialisée sur la pratique d'un accompagnement personnalisé relatif à des problématiques professionnelles, tant pour des dirigeants, managers et collaborateurs d'entreprises ou organisations, que pour des particuliers, désireux de bénéficier de cette approche en dehors de tout lien avec leur employeur.

Sa stratégie se décline sur trois axes : recherche et développement, professionnalisation des acteurs et communication sur le métier. Ses valeurs sont l'ouverture, le professionnalisme et la réflexivité.

Reconnue pour ses processus d'accréditation rigoureux et un Code de Déontologie qui fait référence dans la profession, elle propose des garanties d'engagement éthique et de haute compétence pour le coaching destiné à la sphère professionnelle. Elle mène régulièrement des actions de valorisation et de développement de cette pratique.

Plus d'informations sur www.sfcoach.org

A propos de l'EMCC France

L'European Mentoring Coaching Council, créée en 1992, fédère des associations nationales de coaching professionnel dont l'EMCC France, l'Association Européenne du Coaching et du Mentorat, qui, avec ses 600 adhérents, est devenue le point de rencontre de nombreux acteurs du coaching en France. EMCC France, l'Association Européenne du Coaching et du Mentorat en France, est ouverte à tous les professionnels ayant une pratique effective et déontologique du coaching (à titre principal ou comme complément d'activité) et une formation spécifique effectuée ou en cours.

Face aux enjeux de professionnalisation du métier de coach, de mentor et de superviseur l'EMCC France a fait le choix, notamment, de l'ouverture aux travers de ses groupes de réflexion, de recherche et d'échange de pratiques ; de l'Europe, avec un processus d'accréditation européen individuel exigeant basé sur des recherches approfondies en coaching et mentorat ou pour des programmes de formation ; de la solidarité à travers le coaching solidaire® en offrant la possibilité d'un coaching pour les plus démunis en situation difficile.

Plus d'informations sur : www.emcc-france.org

A propos d' ICF FRANCE

ICF France est affiliée à ICF (International Coach Federation), une communauté mondiale créée en 1995, de plus de 23 000 coachs actifs dans plus de 113 pays dont la moitié certifiés.

Pionnière en Europe, ICF France est aujourd'hui l'association française qui regroupe le plus d'adhérents avec près de 900 membres répartis sur 14 antennes régionales, dont 240 certifiés.

Reconnue dans le monde entier pour ses compétences clés en coaching, son code de déontologie, son programme de certification et sa communauté internationale ICF réalise régulièrement des recherches sur le coaching, des conférences régionales ou internationales et noue des partenariats avec des acteurs stratégiques.

Dans ce cadre, ICF France se donne pour mission de soutenir la profession du coaching et de préserver son intégrité en instaurant des standards de compétences et de déontologie. Elle poursuit également sa réflexion avec les adhérents au sein de comités permanents et commissions thématiques, encourage la certification des coachs et propose des événements pédagogiques. ICF France s'attache enfin à entretenir des relations avec les autres associations professionnelles et les organismes publics car son souhait est de développer la compréhension des pratiques et de l'éthique d'un métier en pleine croissance.

Pour plus d'informations : www.coachfederation.fr

¹ « Accréditation » pour EMCC France et SF Coach, « certification » pour l'ICF France, les deux termes ayant ici la même signification.